



# BESOIN D'AIDE POUR DIVORCE AU MAROC

Par **alexa28**, le **09/06/2011** à **13:35**

Bonjour,

Une amie Marocaine c'est mariée au Maroc en 2004 avec un français d'origine Algérienne. Après l'avoir mise enceinte celui ci a quitter le Maroc et n'est plus jamais revenu. Il n'as jamais vu son fils aujourd'hui âgé de 7ans. Juste quelques coups de téléphone. Elle souhaite divorcée. Elle a déposer des plaintes, 2 jugements on eu lieu. A chaque fois il ne s'y rend pas. Et a chaque fois il est bien évidemment condamné.

Cela traîne depuis des années.

Aujourd'hui ce qu'elle souhaiterais ces obtenir enfin ce divorce, une éventuelle pension pour son enfant car pas de revenu. Le petit pourrais également bénéficier de la nationalité française mais ces au père d'en faire la demande.

Pour ma part j'ai contacter beaucoup d'organismes (consulats français au Maroc, consulat marocain en France, ministère des affaires étrangère...) sans succès. Je suis à court d'idée pour l'aider!!!! J'ai même fini par trouver le numéro de téléphone de cet homme, mes il a fait semblant de ne pas comprendre...

On ma dit qu'il fallait que les autorités Marocaine transmette les documents de jugement et condamnation à la France afin que les autorités Française agisse... J'ai l'impression de tourner en rond. Je fait appel à vous.

Leurs situations au Maroc est difficile, mère célibataire au Maroc vraiment pas facile.

Merci à vous pour votre aide...

Au plaisir de vous lire.

Par **Domil**, le **09/06/2011** à **14:11**

[citation]Le petit pourrais également bénéficier de la nationalité française mais ces au père d'en faire la demande. [/citation] non, il est Français de naissance, le père n'a rien à demander.

Elle doit faire les procédures d'exequatur en France (personne ne le fera à sa place) afin de faire exécuter les jugements en France

Pour le divorce, à voir avec la loi marocaine